

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE - MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020**

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D – RIVIERE E – SOULERE A – PRISSE S
LESBARRERES F – BRUGUERA M — KUSTRE/CRAMPE C – COURTADE F –SOUBIROUS JB
CAUSSIEU P – MINCHELLA D –

ABSENT EXCUSE : VERGEZ O –

ABSENT : GOMER S (procuration à F COURTADE)-

Secrétaire de séance : Angéline SOULERE

Intervention de S. PRISSE qui souhaite une explication suite à l'article paru sur la Dépêche du midi et relatif au projet de télécabine 4 saisons. Elle explique que cet article va à l'encontre de la position exprimée durant la campagne électorale, contre ce projet. Elle ne voit pas l'intérêt de revenir en arrière sur ce sujet.

Mme le Maire propose que ce sujet fasse l'objet d'une prochaine séance du CM.
Après vote, le CM souhaite rajouter ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

Vote : 8 pour 6 contre

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Modification apportée sur le vote de P. CAUSSIEU (vote contre sur l'avenant au marché ARRIBAMA) -
Le Conseil municipal approuve la séance précédente.

Vote : 14 pour

2- Délégations de signatures :

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que Madame le Maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

- De passer les contrats d'assurance ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Vote : 14 pour

3- Convention entretien domaine routier

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande du Conseil départemental relative au projet de convention qui a vocation à être établie entre le Département et la Collectivité pour l'entretien du domaine public routier départemental en agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **OUI** l'exposé de Madame le Maire

✓ **DONNE POUVOIR** pour signer tout document relatif à la mise en place de cette convention.

Vote : 14 pour

4- Tarifs 2020/2021 remontées mécaniques, restaurant, cabanon et bar – Station de ski

Le Conseil municipal décide de valider les tarifs 2020/2021 conformément au tableau ci-dessous :

Tarif Normal	Tarif réduit	Tarifs FAMILLE			
de 18 à 64 ans	5 - 17 ans inclus	1 adulte + 2 enfants	1 adulte + 3 enfants	2 adultes et 2 enfants	
	65 - 74 ans inclus			(Gratuité pour les 3ème et 4ème enfants)	
	Carte étudiant < 25 ans			2 adultes + 1 enfant	

SKI ALPIN							
JOURNEE	Période Vacances scolaires	29,00 €	24,50 €	70,00 €	88,00 €	92,00 €	72,00 €
JOURNEE	Période Hors Vacances Scolaires - week end inclus	23,00 €	23,00 €				
JOURNEE OUV. PARTIELLE	Maxi : ouverture sans les télésièges Pic des Tentes - Belvédère	23,00 €	21,00 €				
JOURNEE OUV. PARTIELLE	Mini : ouverture bas du domaine (+ éventuellement Labas Blanc - Mourgat)	16,00 €	16,00 €				
JOURNEE ACC HANDICAPEE	Moitié prix pour personne handicapée et pour son accompagnateur le cas échéant - Vacances scolaires	14,50 €	12,25 €				
JOURNEE ACC HANDICAPEE	Moitié prix pour personne handicapée et pour son accompagnateur le cas échéant - Hors vacances scolaires	11,50 €	11,50 €				
1/2 journée	à partir de 12h30: ouverture bornes, en vente à partir de	24,00 €	23,00 €				

	12h						
2 jours	consécutifs	51,00 €	42,00 €	129,00 €	171,00 €	174,00 €	136,00 €
3 jours	consécutifs	75,00 €	59,00 €	187,00 €	248,00 €	252,00 €	197,00 €
4 jours	consécutifs pour les packs familles ou liberté pour les individuels (individuels valables pour les 2 domaines Gavarnie et Hautacam)	96,00 €	77,00 €	242,00 €	321,00 €	325,00 €	256,00 €
6 jours	consécutifs pour les packs familles ou liberté pour les individuels	130,00 €	110,00 €	336,00 €	446,00 €	449,00 €	351,00 €
Pass débutant	Tous les téléskis du bas du domaine	16,00 €	16,00 €				
EXTENSION Débutant (Pas de journée ski)	Vacances scolaires. Tarif qui vient en complément du tarif débutant 16 € vendu lorsque le client souhaite accéder à tout le domaine skiable, dans la MEME JOURNEE. Délivré EN ECHANGE du forfait initial à 16 €. Majoration de 1€ par rapport au tarif journée normal (support et frais supplémentaires de mise en oeuvre)	14,00 €	9,50 €				
EXTENSION Débutant (Pas de journée ski)	Hors vacances scolaires	8,00 €	8,00 €				
Assurance journée		3,00 €	3,00 €				

Saison	Gavarnie + Hautacam + 3 jours GrandValira+ 3 jours Ordinoetc	330,00 €	240,00 €	761,00 €	966,00 €	1 049,00 €	846,00 €
Saison promo pré-vente	Gavarnie + Hautacam + 3 jours GrandValira+ 3 jours Ordinoetc	230,00 €	168,00 €	532,00 €	675,00 €	732,00 €	590,00 €
Saison	Gavarnie + Hautacam + 3	161,00 €	118,00 €				

Partenaires	jours GrandValira SOUS CONVENTION (mairie, ski club Gavarnie)						
Saison Scolaires	Gavarnie + Hautacam (pas les partenariats extérieurs) : écoles primaires Vallées de Gavarnie + Lourdes + Tarbes		60,00 €				
Assurance Saison		42,00 €	42,00 €				

VEL - PPU (paiement à la consommation)	15% sur tous les 9 premiers forfaits - le 10ème est offert - Vacances scolaires
	10% sur tous les 9 premiers forfaits - le 10ème est offert - Hors vacances scolaires

TARIFS SOUMIS A CONVENTIONS							
Grand Ski Pyrénées	Forfait commun valléen. A la journée en PPU VACANCES SCOLAIRES (-10%)	26,10 €	22,00 €				
Grand Ski Pyrénées	Forfait commun valléen. A la journée en PPU HORS VACANCES SCOLAIRES (-15%)	19,55 €	19,55 €				

Ski + Repas	Entrée + plat OU plat + dessert (pain inclus) Période Vacances scolaires	35,90 €	32,90 €				
Ski + Repas	Entrée + plat OU plat + dessert (pain inclus) Période Hors Vac. Scolaires - week end inclus	32,90 €	32,90 €				

Groupe à partir de 15 pers. Pour 20	Conventionné	19,50 €	16 € *
	Hors convention "spontané en caisse"	20,50 €	18,00 € *

*Que les enfants, pas les seniors ni étudiants

payants, le 21ème est offert			
------------------------------	--	--	--

Hébergements Gavarnie Gèdre	Gavarnie-Gèdre (Groupes hébergés à CCAS et Espace Europ = Hôtel des cimes)	18,00 €	14,00 €
-----------------------------------	--	---------	---------

Héb + commerce Dépôt	Dépôt ventes hébergeur ou autre Vacances Scolaires	25,00 €	21,00 €
	Dépôt ventes hébergeur ou Hors Vacances Scolaires	23,00 €	
Cartes 10%	Uniquement pour le porteur de la carte, en vacances scolaires voir convention	26,10 €	22,05 €
C.E.	Membre CE et ayants droits selon convention	21,00 €	18,00 €
PASSTIME	Sur présentation du Guide ou de l'application - Valable 1 seule fois en vacances scolaires (-30%)	20,30 €	
	Sur présentation du Guide ou de l'application - Valable 1 seule fois hors vacances scolaires (-50%)	11,50 €	
	Sur présentation du Guide ou de l'application - Valable à chaque visite en vacances scolaires (-10%)	26,10 €	
	Sur présentation du Guide ou de l'application - Valable à chaque visite hors vacances scolaires (-15%)	19,55 €	

Scolaire	Valable toute la saison pour des établissements scolaires : jusqu'au bac. Accompagnateur au tarif de 6,50 € sur la base de 2 par groupe de 10 enfants. Accompagnateur supplémentaire au tarif journée adulte : 18 € - Pas de	6,50 €	
----------	--	--------	--

	gratuité		
Ski Club	Accompagnateur au tarif de 6,50 € sur la base de 2 par groupe de 10 enfants.	6,50 €	
	Accompagnateur supplémentaire au tarif journée adulte : 18 € - Pas de gratuité	18,00 €	
Forfait journée compétiteur/moniteur	Sur présentation licence de coureur, licence de moniteur fédéral, d'une carte syndicale pour les monos	13,00 €	
Domaine Skiable de France ex SNTF	Sur présentation de la carte	13,00 €	
Forfait dépôt ESF pour Baby	Uniquement utilisable sur la remontée Espézières, vendu par ESF directement pour les enfants en cours avec eux	8,00 €	
Forfait ESF EXTENSION	Pendant les vacances scolaires Tarif qui vient en complément du tarif 8 € vendu par l'ESF lorsque le client souhaite sortir du baby et accéder au reste du domaine skiable, dans la MEME JOURNEE. Extension vendue uniquement au point service, en ECHANGE du forfait initial à 8 €. Majoration de 1€ par rapport au tarif journée normal (support et frais supplémentaires de mise en oeuvre)	22,00 €	17,50 €
	Hors vacances scolaires	16,00 €	
Employé autre station	Photocopier un justificatif (contrat, attestation employeur - pas de fiche de paie)	0,00 €	

HORS SKI			
Ski de rando	Accès 1 passage sur 2 télésièges (Labas Blanc et Pic des Tentes)	8,50 €	
Raquettes	De 8h à 10h. Dédié aux accompagnateurs montagne + leurs clients uniquement. Que pour Belvédère	6,50 €	

Tarifs Bar Station 2020-2021

Le Conseil municipal décide de valider les tarifs 2020/2021 conformément au tableau ci-dessous :

VIENNOISERIES		CONFISERIE	
<i>Mini-Croissant</i> <i>Mini-chocolatine</i>	1,50 €	<i>Mars</i> <i>Lion</i> <i>Bounty</i> <i>Oréo</i> <i>Kit Kat</i> <i>M&M's</i> <i>Twix</i> <i>Snickers</i>	1,90 €
<i>Croissant</i> <i>Chocolatine</i>	2,00 €		
<i>Beignet pomme</i> <i>Beignet chocolat</i>			
<i>Mini pâtisserie Maison</i>	3,00 €	<i>Chips</i>	1,90 €

BOISSONS			
<i>Jus de fruits</i>		<i>Chauds</i>	
<i>Caprisun Orange</i> <i>CaprisunMultivitamine</i>	2,00 €	<i>Expresso</i> <i>Décaféiné</i>	1,50 € 1,70 €
<i>Pampryl Abricot</i> <i>Pampryl Ananas</i> <i>Pampryl Orange</i> <i>Pampryl Pamplemousse</i> <i>Pampryl Pomme</i>	3,50 €	<i>Noisette /Allongé</i> <i>Grand café</i> <i>Thé / Chocolat / Café crème</i> <i>Cappuccino / Viennois</i> <i>Vin chaud</i>	1,70 € 3,00 € 2,80 € 3,50 € 3,00 €

<i>Sodas</i>		<i>Bières</i>	
<i>Coca Cola</i> <i>Coca Energy</i> <i>Coca Zéro</i> <i>Fanta Citron</i> <i>Fanta Orange</i> <i>Fuzetea</i> <i>Oasis Tropical</i>	3,00 €	<i>Galopin Kro 12,5 cl</i> <i>Kronenbourg 25 cl</i> <i>Kronenbourg 50 cl</i> <i>Kronenbourg 1 L</i> <i>Galopin Grim 12,5 cl</i> <i>Grimbergen 25 cl</i> <i>Grimbergen 50 cl</i>	1,60 € 3,00 € 5,60 € 11,00 € 2,60 € 3,90 € 7,00 €

<i>Orangina</i>		<i>Grimbergen 1 L</i>	13,00 €
<i>Perrier</i>		<i>Panaché 25 cl</i>	3,00 €
<i>Schweppes Tonic</i>		<i>Monaco</i>	
<i>Schweppes Agrumes</i>		<i>Bières locales</i>	5,50 €
<i>Sprite</i>		<i>Pelforth brune bouteille 33 cl</i>	3,80 €
<i>Limonade 25 cl</i>	2,50 €	<i>Supplément sirop</i>	0,20 €

Vins / Digestifs

Alcools

<i>Verre Jurançon Blanc sec/ Moelleux</i>	3,50 €	<i>Martini blanc / rouge</i>	3,50 €
<i>Verre vin rouge / rosé bouteille</i>		<i>Lillet</i>	
<i>Armagnac</i>	6,00 €	<i>Porto</i>	3,50 €
<i>Génépi</i>	6,00 €	<i>Ricard</i>	2,80 €
<i>Manzanaverde</i>	6,00 €	<i>Whisky</i>	5,00 €
<i>Diplomatico</i>	7,00 €	<i>Rhum</i>	5,00 €

DIVERS

Huîtres

Eau

<i>6 huîtres</i>	6,00 €	<i>Sirop à l'eau</i>	2,00 €
<i>12 huîtres</i>	11,00 €		
<i>12 huîtres + 2 verres de vin</i>	16,00 €		
		<i>Eau 50 cl</i>	1,50 €
		<i>Eau 1,5 L</i>	3,00 €

Tarifs Cabanon station ski

Le Conseil municipal décide de valider les tarifs 2020/2021 conformément au tableau ci-dessous :

SANDWICHS		CHAUDS	
<i>Sandwich Jambon de Pays</i>	4,50 €	<i>Barquette de frites</i>	3,00 €
<i>Sandwich Fromage</i>			
<i>Sandwich Jambon Blanc</i>			
<i>Sandwich Jambon de Pays Fromage</i>	5,00 €	<i>1 Saucisse à hot dog + frites</i>	5,00 €
<i>Sandwich Jambon Blanc Fromage</i>			
<i>Hot-dog</i>	5,00 €	<i>Hot-dog frites</i>	8,00 €
<i>Croque-Monsieur</i>		<i>Croque-Monsieur frites</i>	
<i>FORMULE Sandwich / Hot-dog / Croque-Monsieur + Frites + Soda</i>			10,00 €

PLANCHA			
<i>Ventrèche frites en sandwich ou assiette</i>	9,00 €	<i>Agneau frites</i>	13,00 €
<i>Saucisses frites en sandwich ou assiette</i>			
<i>FORMULE Ventrèche ou Saucisses + Frites + Soda</i>	11,00 €	<i>FORMULE Agneau + Frites + Soda</i>	15,00 €

DESSERTS		SNACKS	
<i>Crêpe sucre</i>	3,00 €	<i>Chips</i>	1,90 €

<i>Crêpe Nutella</i> <i>Crêpe confiture myrtille</i>	3,50 €	<i>Barre céréale</i>	1,90 €
<i>Gaufre sucre</i>	3,00 €	<i>Muffin</i>	2,00 €
<i>Gaufre Nutella</i> <i>Gaufre Confiture Myrtille</i>	3,50 €	BOISSONS	
<i>Supplément chantilly</i>	0,50 €	<i>Soda</i>	3,00 €
<i>Beignet</i>	2,00 €	<i>Eau plate 50 cl</i>	1,50 €
		<i>Eau plate 1,5 L</i>	3,00 €

Le Conseil municipal décide de valider les tarifs 2020/2021 conformément au tableau ci-dessous :

ENTREES		PLATS DU JOUR	
Au choix:			
<i>Pizza</i> <i>Quiche</i> <i>Soupe du jour</i> <i>Assiette de charcuterie</i>	5,00 €	<i>Pâtes bolognaises *</i> <i>Pâtes carbonara</i> <i>Lasagnes</i>	12,00 €
<i>Salade composée</i> <i>Crudités</i> <i>Entrée du jour</i>		<i>Steak haché + accompagnement (Frites ou Légumes)</i>	
<i>Grande assiette de charcuterie</i> <i>Grande salade composée</i>	8,00 €	SUGGESTIONS DU JOUR *	
		<i>Pièce du boucher + accompagnement (Frites ou Légumes)</i>	17,00 €
		<i>Grande assiette de Frites ou de Légumes</i>	5,00 €

** 1 seul choix par jour - Liste non exhaustive pouvant varier selon les suggestions du Chef*

DESSERTS	
<i>Yaourt ou Fruits</i>	3,00 €
<i>Mousse au chocolat</i> <i>Crème brûlée</i> <i>Suggestion</i>	5,00 €
<i>Fromage blanc aux myrtilles</i>	
<i>Gateau au chocolat</i> <i>Gateau Basque</i>	

<i>Suggestion</i>	
<i>Assiette 3 Fromages</i>	

MENUS	FORMULE ENTREE + PLAT	15,00 €
	FORMULE PLAT + DESSERT	
	FORMULE ENTREE + PLAT + DESSERT	18,00 €
	FORMULE ENFANT - 12 ans Steak hâché/frites ou pâtes du jour + yaourt ou fruits	11,00 €
MENUS GROUPES CONVENTIONS	FORMULE PLAT + DESSERT	9,00 €
	FORMULE ENTREE + PLAT + DESSERT	12,00 €
	FORMULE ENTREE + PLAT + DESSERT + BOISSON + CAFE	13,50 €

Vins

<i>Vin de table au verre</i>	2,80 €
<i>1/4 de pichet</i>	5,00 €
<i>1/2 de pichet</i>	9,00 €
<i>Pichet 1 L</i>	14,00 €
<i>Camarsan rouge 75 cl</i>	15,00 €
<i>Orizen des Pyrénées 75 cl</i>	16,00 €
<i>Saint-Mont rouge 75 cl</i>	14,00 €
<i>Rosé les Galets 37,5 cl</i>	12,00 €
<i>Rosé les Galets 75 cl</i>	19,50 €

Vote : 14 pour

5. Bail antenne Orange - Centre d'accueil les Espécières

Madame le Maire informe l'Assemblée que le 30 Avril 2009, la société orange a conclu avec la Communauté de Communes Gavarnie-Gèdre un bail relatif à l'installation d'une station relais sur le bâtiment les Espécières.

Il s'agissait d'augmenter la puissance de réseau sur ce site par la mise en place d'une antenne relais sur la terrasse du bâtiment.

Madame le Maire explique qu'il convient de renouveler ce bail, avec effet rétroactif au 30 avril 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **OUI** l'exposé de Madame le Maire
- ✓ **DONNEPOUVOIR** pour signer tout document relatif au renouvellement de cette convention.

Vote : 14 pour

6. Convention retraite Centre de Gestion 65.

Le Conseil municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service

Vu le projet de renouvellement de convention d'adhésion au service retraite du CDG 65,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette convention

Article 3 : les crédits nécessaires sont prévus sur le Budget Primitif 2020

Vote : 14 pour

7. Commission contrôle liste électorale :

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de renouveler la commission de contrôle de la liste électorale.

A cet effet, le Conseil municipal propose :

- Délégué du conseil municipal : **Sandrine PRISSE**
- Représentant de l'administration (*de préférence fonctionnaire en activité ou retraité*) : **Lise THEIL**
- Représentant du Tribunal de Grande Instance : **Bertrand RAMANOEL**

Vote : 14 pour

8. Commission appel d'offres (Régularisation titulaires et suppléants)

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture relatif à la nomination des délégués à la Commission d'appel d'offres. La délibération transmise est incomplète car il est nécessaire de distinguer les délégués titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Présidente : **H SAVOIE, Maire**
- 3 délégués titulaires : **N. ZARAGOZA – E. RIVIERE – F. LESBARRERES**
- 3 délégués suppléants : **P. CAUSSIEU – M. BRUGUERA - A. SOULERE**

Vote : 14 pour

9. Commission Participation extension électrique terrain.

RSDE EXTENSION – PCT 2020

Programme : **Extension PCT 2020**

Marché : ER-EP 18/21 Lot 1A- 2020

Commune : GAVARNIE-GEDRE

Extension souterraine du réseau BTA 230/400V en 150² issue du dipôle 181 du poste P05 EGLISE sur environ 60 m pour l'alimentation de la parcelle A71 appartenant à HOURCADE Jean-Michel et Dominique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme «ELECTRICITE», arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-

Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à **9 000,00 €**

FONDS LIBRES :3.800,00 €

PARTICIPATION SDE.....5.200,00 €

TOTAL :..... 9.000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.
- 2 - S'engage à garantir la somme de **3.800,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevés sur les fonds libres de la Commune,
- 3 - Précise que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Vote : 14 pour

10. Association Parlem – Occitan Ecole :

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de l'association PARLEM qui assure les cours d'occitan à l'école. Elle propose de renouveler l'adhésion et informe le Conseil municipal que la cotisation s'élève à 1.072,50 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

♦ **DECIDE** de renouveler l'adhésion auprès de Parlem durant l'année scolaire 2020 /2021 pour un montant de **1.072,50 €** (715 € pour la classe primaire + 357,50 € / classe maternelle).

♦ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

Les fonds nécessaires sont prévus sur le budget primitif 2020.

Intervention d'Angeline SOULERE qui fait part du désir de l'enseignante qui souhaite associer un projet chant et danses à ces cours.

Vote : 14 pour

11. Octroi subvention coupe du monde de K.L :

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande de subvention émanant de Monsieur Bruno MONTES concernant l'organisation de la coupe du monde de K.L en Mars 2021 à la station de ski.

Considérant que cette compétition internationale attire un public nombreux et augmenterait de manière considérable la notoriété de la station de ski ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

• **DECIDE** d'octroyer la somme de cinq mille euros (**5.000,00 €**) pour l'organisation de cette compétition internationale.

Les fonds nécessaires sont prévus sur le compte 6574 du budget primitif 2020.

Vote : 14 pour

Il convient de désigner un interlocuteur au sein du CM afin de s'occuper de cet évènement :

M BRUGUERA – S PRISSE

12. Divers :

I2a- Décisions modificatives de budget annexe Assainissement N° 1 -

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires sur le Budget annexe Assainissement.

INVESTISSEMENT

Recettes : 23.400,00 €

Cpte 1313/65 Subvention Département 23.400,00

Dépenses : 23.400,00 €

Cpte 2313/65 STEP Gavarnie 30.000,00

Cpte 2313/50 Réseaux Gavarnie - 6.600,00

I2b- Décisions modificatives de budget annexe Eau potable N° 1 -

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires sur le Budget annexe AEP.

INVESTISSEMENT

Recettes : - 2.460,00 €

Cpte 13111/96 Subvention AE - Raille 6.040,00

Cpte 13111/98 Subvention AE – Périmètres Captage.....- 5.800,00

Cpte 1313/96 Subvention Département Raille..... 2.900,00

Cpte 1313/97 Subvention Département Bareilles.....-1.600,00

Cpte 021 virement du fonctionnement- 4.000,00

Dépenses : - 2.460,00 €

Cpte 2031/96 Etudes Raille 1.000,00

Cpte 21531/96 Bassin la Raille18.640,00

Cpte 21531/97 Bassin Bareilles- 5.400,00

Cpte 2151/98 Périmètres captage - 16.700,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0 €

Cpte 023 virement du fonctionnement - 4.000,00

Cpte 6063 Petit matériel..... 2.000,00

Cpte 6135 Location 2.000,00

Vote : 14 pour

I3- Enquête publique Héas -

Travaux de protection contre les inondations du Gave de Héas – Enquête publique

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, a saisi la commune de Gavarnie-Gèdre concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, des travaux de protection contre les inondations du gave de Héas à Gavarnie-Gèdre.

Elle se déroule du 24 août au 25 septembre 2020.

Il sollicite l'avis du Conseil municipal au regard de la déclaration d'intérêt général notamment des éventuelles incidences environnementales du projet sur notre territoire, et ce, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de ladite enquête publique, soit le 10 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **DECIDE** que les travaux de protection contre les inondations du gave de Héas à Gèdre justifient le **caractère d'intérêt général** du projet, à savoir :

✓ diminution des risques d'inondations sur les habitations de Ribère-Debat à Gèdre ;

✓ et favorise le ressuyage et l'écoulement des eaux vers l'aval du gave.

2. **SOLLICITE** la réalisation d'un **batardeau** permettant d'isoler les habitations en cas de crues, pris en charge par le PLVG, maître d'ouvrage.

3. **EMET** un avis favorable aux principales mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences environnementales du projet et souhaite leur réalisation dans le cadre des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du PLVG.

4. **DEMANDE** l'aménagement d'un accès avec signalisation et d'une aire de retournement (*aspiration*) vers le gave pour assurer la défense incendie des habitations de Mesdames BORDERE Monique et HAURINE Jeanne. Dans ce cadre, une convention de passage sera établie avec les propriétaires de l'accès, au point d'aspiration.

Vote : 14 pour

14 - Ascenseur 4 saisons Télécabine :

Débat relatif à l'article paru sur la Dépêche du midi concernant le projet de télécabine 4 saisons.

Mme le Maire explique que le journaliste souhaitait des réponses urgentes.

Aussi, elle a répondu qu'une procédure d'appel d'offres était en cours à échéance du 23 Octobre 2020. Dans ce cadre, les entreprises intéressées devront transmettre à la Mairie tous les éléments financiers et techniques relatifs à ce projet.

Ainsi la commune disposera de tous les tenants et les aboutissants de ce projet qui apporteront des arguments complémentaires pour étayer le positionnement du Conseil municipal.

Elle précise qu'il est écrit dans le règlement de consultation de la procédure d'appel d'offres, que la Collectivité peut y mettre fin à tout moment sans aucune indemnité à payer.

Une convocation par mail sera transmise pour des réunions de travail concernant la station de ski et les commissions communales qui auront lieu les jeudi 10 et mercredi 16 Septembre à 20 h.

15 - Divers :

a- Désignation référent ONF

Lecture du courrier de l'ONF qui souhaite un interlocuteur pour la révision des aménagements forestiers domaniaux : Pascal CAUSSIEU sera référent.

b- Participation communale au réseau d'extension électrique :

Terrains (succession Danièle ADAGAS), situés sur le chemin du Cirque à Gavarnie rive gauche, Coût estimé 35.000 € reste à charge Commune 21.000 €.

Vote : 14 contre

c- Réunion Confédération Pyrénéenne du Tourisme

Mme le Maire pense qu'il est nécessaire d'y assister.

Elle sera présente lors de cette assemblée générale qui aura lieu le Mercredi 9 Septembre à Toulouse

d- Election CDG 65

Renouvellement des représentants des Communes. Fanny LESBARRERES se porte candidate.

e- Règlement intérieur de la cantine :

Lecture du règlement pour info.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50